



**Municipalité de la Commune de Duillier**

**Préavis No 05/15**

**au Conseil communal**

**Crédit de CHF 157'680.00 pour la réfection du chemin de la  
Tuilière**

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

## **1. Introduction**

L'entretien régulier du patrimoine est une notion constante.

La demande de crédit de CHF 157'680.00 est destinée à l'entretien d'un certain nombre de chemins qui sont en mauvais état.

Par cette démarche globale la Municipalité entend initier un processus de présentation au Conseil communal qui lui permettra d'avoir une vue d'ensemble. Ceci nous paraît essentiel.

De fait, elle renonce à une présentation fractionnée tant par des demandes successives de crédit ou par le budget. Notons que ce dernier ne sera concerné par les dépenses courantes, cas exceptionnels réservés.

Cette même procédure pourrait être appliquée durant la prochaine législature

## **2. Mandat**

La Municipalité a confié un mandat au bureau Bovard & Nickl SA pour l'évaluation du projet et, le cas échéant, son exécution.

## **3. Secteurs concernés**

Après visite et évaluation les secteurs suivants sont concernés :

- Chemin de la Tuilière
- Chemin du Bochet
- Route de Givrins

Le plan annexé localise les interventions<sup>1</sup>.

## **4. Préavis**

Nous présentons deux préavis :

- Le premier pour le Chemin de la Tuilière ;
- Le second pour le Chemin du Bochet et la Route de Givrins

## **5. Constat et description préalable de l'intervention**

Le chemin de la Tuilière présente en deux secteurs d'importantes déformations, ayant entraîné une fissuration du dallage béton existant avec enfoncement. Le chemin étant actuellement réalisé en revêtement béton non armé, il est nécessaire de procéder sur 2 tronçons de 40 m et 20 m à une réfection complète par la pose d'un nouveau revêtement béton d'une épaisseur de 18 cm pourvu d'une armature. Un goudronnage des surfaces réfectionnées sur le chemin existant est indispensable pour éviter tout tassement différentiel.

Un tronçon a déjà fait l'objet d'une réfection ponctuelle avec un léger déplacement.

Une réfection partielle nous paraît peu judicieuse et nous proposons le remplacement de l'intégralité du chemin, de sa liaison avec le chemin de Calève jusqu'au passage du virage, représentant un tronçon de 188 mètres.

## 6. Coût

- Devis

Le devis de ces travaux s'élève à CHF 157'680.00, frais techniques et toutes taxes comprises.

- Détail des coûts

Chemin de la Tuilière	122'000.00
Honoraires étude et DT	9'800.00
Prestations géométriques, ré-abornement	2'000.00
Divers et imprévus	12'200.00
<b>Total des travaux HT</b>	<b>146'000.00</b>
TVA 8 %	11'680.00
<b>Total TTC</b>	<b>157'680.00</b>

La totalité des réfections présentées dans les deux préavis est actuellement en soumission.

## 7. Crédit

La Municipalité sollicite un crédit de CHF 157'680.00 pour ces travaux.

- Financement et charges

Le financement sera assuré par la trésorerie courante. L'amortissement de cet investissement est fixé à 15 ans.

## 8. Calendrier et procédure

- Calendrier

Les travaux sont prévus sur les années 2015 et 2016 avec une échéance au 30 juin.

- Procédure

S'agissant d'entretien il n'y a pas de demande particulière à déposer. Les déchets de chantier seront évacués selon les normes en vigueur.

Les chantiers seront signalés en vertu de l'OSR (Ordonnance sur la signalisation routière).

- Incidence sur l'organisation communale

Il n'y en a pas de connues à ce jour.

- Informations

Le Conseil communal sera informé de l'avancement du projet. Par les moyens habituels la population le sera également.

## 9. Conclusions

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous demande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre la décision suivante :

### Le Conseil communal de Duillier

Vu le préavis municipal N°05/15 relatif au Crédit pour la réfection du Chemin de la Tuilière,

Ouï Le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet,  
Le rapport de la commission de gestion et des finances,

Attendu que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

#### décide

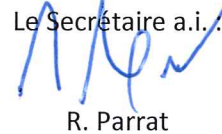
1. d'adopter le préavis N°05/15 relatif au crédit pour la réfection du Chemin de la Tuilière
2. d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 157'680.00,
3. d'admettre le mode financement par la trésorerie courant,
4. d'amortir cet investissement sur 15 ans.

Ainsi délibéré en séance de Municipalité du 24 août 2015, pour être soumis au Conseil communal de Duillier.

AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ

Le Syndic  
  
J. Mugnier



Le Secrétaire a.i.  
  
R. Parrat

Délégué municipal : M. Christophe Challande

43.03

---

<sup>i</sup> Annexe 1 : plan de localisation

